

Assemblee generale - changement fenetres

Par raphi_old, le 08/11/2007 à 17:54

Bonjour,

Suis je obligée de convoquer une Assemblée Générale pour changer mes fenetres bois en PVC des lors que l'AG a deja autorisé l'année dernière un copropriétaire à le faire ? Merci!

Par Mike46, le 10/11/2007 à 15:37

Bonjour,

En vertu de l'article 25b de la loi du 10 juillet 1965 la majorite des voix de tous les coproprietaires est necessaire pour autoriser un coproprietaire d'effectuer a ses frais des travaux affectant les parties communes ou l'aspect exterieur de l'immeuble, et conformes a la destination de celui-ci.

Cordialement

Par raphi_old, le 12/11/2007 à 22:50

Bonsoir,

Merci de votre réponse.

J'ai convoqué une AG (à mes frais), mais il n'y avait pas le quorum pour statuer... Je n'ai donc pas pu avoir l'autorisation de la copropriété. Que puis je faire ??